

Checklist de conformité European Accessibility Act

Les étapes clés pour mettre votre site en conformité – applicable depuis le 28 juin 2025.

Cette checklist vous aide à situer votre organisation face à l'European Accessibility Act (directive UE 2019/882, transposée en France par la loi n° 2023-171 et le décret n° 2023-931). Parcourez chaque étape : du cadrage réglementaire jusqu'à la publication de votre déclaration d'accessibilité.

1. Suis-je concerné ?

Déterminer si votre organisation entre dans le champ de l'obligation.

- ☐ Mon organisation fournit un **service numérique au grand public** (e-commerce, banque, transport, télécoms, livres numériques...).
- ☐ Mon entreprise dépasse **au moins un** des deux seuils de la micro-entreprise : 10 salariés ou 2 M€ de CA / bilan (l'exemption ne vaut que si l'on reste sous les *deux* seuils à la fois).
- ☐ Je suis un organisme public ou para-public (déjà soumis à l'article 47 de la loi du 11 février 2005).

2. État des lieux

Mesurer le niveau d'accessibilité actuel du site ou de l'application.

- ☐ J'ai identifié **tous les services numériques** concernés (site web, application mobile, espace client, tunnel de paiement).
- ☐ J'ai réalisé un **audit RGAA 4** (aligné WCAG 2.2 et sur la norme EN 301 549).
- ☐ Je dispose d'un **taux de conformité** chiffré et de la liste priorisée des non-conformités.

3. Corrections prioritaires

Les non-conformités les plus fréquentes à traiter en premier.

- ☐ **Alternatives textuelles** présentes sur toutes les images porteuses d'information.
- ☐ **Contrastes de couleurs** conformes aux ratios minimaux du RGAA.
- ☐ **Navigation au clavier** possible partout, avec focus visible.
- ☐ **Formulaires** correctement étiquetés, messages d'erreur explicites.
- ☐ **Hiérarchie de titres** (H1, H2, H3...) logique et unique.
- ☐ **Vidéos** sous-titrées et transcrites.

4. Formalisation & suivi

Rendre la démarche visible et la maintenir dans le temps.

- ☐ J'ai rédigé et **publié ma déclaration d'accessibilité** (état de conformité, dérogations, moyen de contact).
- ☐ J'ai mis en place un **canal de signalement** pour les difficultés d'accès.
- ☐ J'ai prévu un **suivi régulier** (l'accessibilité se maintient à chaque évolution du site).
- ☐ J'ai **sensibilisé mes équipes** (contenu, design, développement) aux bonnes pratiques.

Besoin d'aide pour cocher toutes les cases ?

We Are Access, agence d'accessibilité numérique à Caen, vous accompagne de l'audit RGAA jusqu'à la déclaration d'accessibilité, partout en France. Écrivez-nous à hello@wearepublic.fr ou appelez le 02 31 37 15 76.